

2015-1498
2015-08-06

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

MIRACLOR 55 G Technique

GRANULE DE CHLORATION STABILISÉS

DANGER

POISON CORROSIF
CORROSIF POUR LES YEUX et LA PEAU

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

GARANTIE : Teneur de Chlore Libre présent sous forme de Dichloro-s-Triazinetrione dihydraté... 55,21%

NO. D'HOMOLOGATION **31964** LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
CONTENU NET 50 KG

INTRACHEM INDUSTRIES INC.
476 Armadale Avenue
Toronto, Ontario, Canada, M6S 3X9
Tel : 1-416-760-0929 Fax : 1-416-769-1363

MODE D'EMPLOI:

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication de produits antiparasitaires homologués en vertu de la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

PRÉCAUTIONS:

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Agent d'oxydation puissant. Utiliser seulement des ustensiles propres et secs. La contamination par de l'humidité, de la matière organique, d'autres produits chimiques (incluant ceux utilisés pour la piscine) ou autres matières étrangères pourrait causer une réaction chimique accompagnée de chaleur et de gaz toxiques. Elle pourrait également causer un incendie ou une explosion. Éviter le contact avec tout objet en flammes ou brûlant, tel qu'une cigarette allumée. Lorsqu'il n'est pas utilisé, garder le produit au sec dans un contenant hermétique. Nocif ou mortel si avalé. Peut être mortel si inhalé. Ne pas respirer les poussières ou les vapeurs. Corrosif pour les yeux et extrêmement irritant pour la peau. **ÉVITER** tout contact avec les yeux, la peau, ou les vêtements.

ENTREPOSAGE :

Entreposer dans un endroit sec, frais bien aéré et loin de la chaleur ou des flammes

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau a petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche a une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 ou 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Des dommages aux muqueuses peuvent contre-indiquer l'utilisation d'un lavage gastrique. Traiter selon les symptômes.

AVIS À L'UTILISATEUR.

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'Emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessure aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION:

Les préparateurs Canadiens de ces produits doivent éliminer la matière active non utilisée et les contenants conformément aux règlements municipaux et provinciaux. Pour obtenir plus de détails sur le nettoyage des déversements, communiquer avec l'organisme provincial de réglementation ou avec le fabricant.